



TRESORIER·E DE SECTION LOCALE

En étroite collaboration avec les autres mandataires et responsables d'activités, le·la trésorier·e participe à la gestion journalière avec comme responsabilité particulière le suivi financier de la Section locale.

Dans le cadre de son mandat, il·elle est responsable de la mise en application des normes et recommandations de la Direction Finance et/ou des Réviseurs en matière de gestion et de contrôle.

Le·la trésorier·e est membre du comité et de l'assemblée de Section locale. Il·elle est épaulé·e par le comptable de Bruxelles-Capitale.

Le mandat comporte deux volets principaux. Le temps à accorder à l'un et à l'autre varie d'une Section locale à l'autre (adéquation d'infrastructure, nombre et volume d'activités, nombre de volontaires,...).

MISSIONS

Gestion budgétaire

- établissement, avec l'appui du comptable de Bruxelles-Capitale, du projet de budget annuel et présentation pour approbation au comité de Section locale
- suivi de la réalisation (respect) du budget avec l'appui du comptable de Bruxelles-Capitale
- formulation d'avis financier sur les projets d'investissement
- examen de la cohérence des états financiers en collaboration avec le comptable de Bruxelles-Capitale et présentation au comité de Section locale

Gestion comptable

- réalisation des inventaires physiques et des contrôles réguliers et ponctuels des caisses
- vérification de la concordance des caisses avec le comptable de Bruxelles-Capitale
- soutien des responsables d'activités à la tenue des caisses
- transfert des surplus de caisses vers la banque de manière régulière
- vérification de la conformité des pouvoirs de signature sur les comptes en banque
- transfert des surplus vers la Banque interne de la Croix-Rouge de Belgique
- validation des factures fournisseurs avant transmission au comptable de Bruxelles-Capitale
- classement et remise de l'ensemble des pièces justificatives au comptable de Bruxelles-Capitale dans les délais impartis
- suivi de l'exactitude et de l'exhaustivité des encaissements
- transmission des informations utiles à l'établissement des attestations fiscales à remettre aux donateurs

Le mandat de trésorier de Section locale est décerné par élection. Il est occupé pour une période de 4 ans (ou moins, si le mandat est pourvu en cours de quadriennat).



Belgische **Rode Kruis**
Croix-Rouge de Belgique

PROFIL RECHERCHE

- en accord avec les Principes et Valeurs humanitaires de la Croix-Rouge
- formation de base (ou expérience probante) en gestion financière
- intégrité
- organisé·e, rigoureux·se
- goût pour le travail en équipe
- capable d'utiliser les outils bureautiques avec aisance

ENGAGEMENTS A PRENDRE

- avoir une disponibilité suffisante pour assumer les responsabilités associées au mandat
- acquérir et entretenir ses connaissances sur :
 - signification et usage des principes fondamentaux et de l'emblème du Mouvement
 - missions, gouvernance, stratégie, structure, activités, publics cibles de la Croix-Rouge de Belgique
 - modes de fonctionnement, règlement d'ordre intérieur, modalités administratives,..
- respecter et faire respecter la Charte de la Croix-Rouge de Belgique